

Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20210930-2021_09_30_004-DE

Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 30 septembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS:

M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi Mme Laroche donnant pouvoir à M. Duprey M. Dallier donnant pouvoir à Mme Pietri

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Taïbi



Affiché le





Délibération n° IV du 30 septembre 2021

DÉPLACEMENT	À	TOULOUSE	_	MANDAT	SPÉCIAL	À	UN	CONSEILLER
DÉPARTEMENTA	L.							

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L3123-19,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les crédits disponibles au budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- CONFIE un mandat spécial à M. Corentin Duprey, vice-président chargé des affaires relatives aux mobilités durables et au développement du territoire, du 27 au 29 septembre 2021 pour se rendre à Toulouse au 23ème congrès de l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » ;



Envoyé en préfecture le 04/10/2021

Reçu en préfecture le 04/10/2021

Affiché le

ID: 093-229300082-20210930-2021_09_30_004-DE

- PRÉCISE que les dépenses correspondantes à ce déplacement seront prises en charge et imputées au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, Mme Ségura

Mme Piétri fait usage du pouvoir de M. Dallier

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 10
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.